

Livry-Gargan, le 02 avril 2019

Le proviseur

Aux parents des élèves de Terminale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Lycée général et technologique
André BOULLOCHE**
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceebouilloche.com>

☎ 01 56 46 90 00
☎ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en Terminale au lycée André BOULLOCHE, cette note vous précise le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.

A. Suspension des cours

Le lycée étant centre d'examens pour le Baccalauréat et le BTS, les cours seront suspendus après la classe **pour tous les élèves le jeudi 13 juin 2019 après les cours.**

La demi-pension restera ouverte jusqu'au 24 juin de 12 h 30 à 13 h 30. Les demi-pensionnaires peuvent accéder à la cantine tous les jours où ils subissent des épreuves écrites, quel que soit leur forfait.

Epreuves écrites du baccalauréat. Du 17 au 24 juin 2019. Au lycée André Bouilloche.

Résultats le 05 juillet 10h00. Dans le centre indiqué sur la convocation.

B. Calendrier des conseils de classe

Les conseils de classe se dérouleront entre le **24 mai et le 04 juin 2019**

Le calendrier précis sera disponible sur le site internet du lycée. <http://www.lyceebouilloche.com>

Ils seront l'occasion pour l'équipe pédagogique, en vue du baccalauréat, d'émettre un avis - « très favorable », « favorable », « doit faire ses preuves à l'examen » porté sur le livret scolaire.

Le livret scolaire pour le baccalauréat sera consultable en ligne – [Téléservice du lycée](#). (vous recevrez toutes les informations de connexions au cours du mois de mai).

C. Manuels scolaires

Votre enfant a bénéficié en septembre 2018 du prêt de manuels scolaires. Ils seront récupérés impérativement **entre le 26 et le 28 juin 2019 (un planning précis sera diffusé)**. Les élèves qui passeront au second groupe d'épreuves (rattrapage) pourront, s'ils le souhaitent, récupérer les manuels nécessaires le 05 juillet après-midi auprès de l'intendance du lycée.

Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI. L'EXEAT, document indispensable aux inscriptions dans les filières sélectives post-bac, sera donné aux élèves à l'issue du ramassage des livres.

D. Affectation post-bac

Je vous rappelle qu'il est indispensable de suivre la procédure **Parcoursup**. Dès le **15 mai**, les élèves devront **se connecter sur Parcoursup pour prendre connaissance et accepter ou non les propositions effectuées** par les établissements d'enseignement supérieur. **Attention aux délais pour répondre aux propositions pendant toute cette phase d'admission qui se terminera le 19 juillet.** Le processus de propositions est suspendu pendant les épreuves écrites du bac. Par ailleurs, une procédure complémentaire sur les places restées vacantes ouvrira du 25 juin au 14 septembre pour les élèves qui n'ont pas eu de proposition. Après les résultats du bac, une commission académique étudiera les dossiers des bacheliers restés sans proposition qui en feront la demande. L'établissement accompagnera également les élèves pendant toute cette période.

E. Echec à l'examen et doublement

Les élèves ayant échoué à l'examen doivent faire connaître au lycée leurs intentions en matière de doublement dès les résultats du baccalauréat connus. Le 05 juillet AM.

Pour les doublants de terminales, la réinscription s'effectuera entre le **05 et le 10 juillet 2019**.

Si aucune demande n'a été faite le 10 juillet, le lycée ne pourra pas garantir de place aux élèves car celles-ci seront déclarées vacantes et mises à disposition des services académiques qui procéderont à l'affectation d'autres élèves. Par ailleurs, un dossier de demande d'affectation peut également être donné aux élèves souhaitant redoubler dans un autre établissement.

Avec tous mes vœux de réussite à vos enfants pour le baccalauréat, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier

